



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-deux juin deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le six juillet deux mille dix-huit, à vingt heures en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Madame Corinne TANGE

PROCURATIONS : Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Florence GABRY, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Evelyne POIGNON

EXCUSÉ(S) : Madame Pascale BACQUEVILLE, Madame Martine GHENASSIA, Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

La séance est ouverte à 20 H 03.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, procède à l'appel nominal des membres et informe l'assemblée qu'il a 2 pouvoirs en sa possession.

Exercice : 23 Présents : 15 Pouvoirs : 2 Votants : 17 Excusés : 4 Absents : 2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 6 avril 2018.

LECTURE FAITE PAR MADAME ISABELLE PARENT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE 6 AVRIL 2018

Décision n° 2018/009 – portant sur l'organisation du séjour enfance du 9 au 13 juillet 2018 à la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent aux tarifs suivants : Chaumontellois : 130 euros (5 jours / 4 nuits) - non Chaumontellois : 180 euros (5 jours / 4 nuits). Ce tarif comprend le déplacement en voiture, l'hébergement, les repas et les sorties culturelles et sportives.

Décision n° 2018/010 : portant sur la signature du contrat d'entretien Eco-pâturage passé entre la commune de Chaumontel et la Bergerie de l'Ysieux pour une période de 5 mois de mai à septembre 2018 pour un coût s'élevant à 1.850 € TTC.

Décision n° 2018/011 : portant sur une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du Bouclier Sécurité 2018 dans le cadre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics.

Décision n° 2018/012 : portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement sécuritaire du chemin de Coye, attribué à la Société ESPACE I.N.G.B. pour une rémunération forfaitaire de 14.800 € HT.

Décision n° 2018/013 : portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de Verdun, attribué à la Société FOCALE pour une rémunération forfaitaire de 23.900 € HT.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal ;

A la demande de la Préfecture du Val d'Oise, il convient de réajuster des crédits ouverts à la section de fonctionnement sur le budget annexe « Locations » 2018 aux articles suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61528 : Autres		26 638,57 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		26 638,57 €		
D 658 : Charges diverses de la gestion courante		1 000,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		1 000,00 €		
D 672 : Reversement de l'excédent à la coll.de rattachement	27 638,57 €			
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	27 638,57 €			
TOTAL	27 638,57 €	27 638,57 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** cette décision modificative n° 1 en votant les crédits ci-dessus.

2. DEPLOIEMENT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal ;

Considérant que le syndicat des transports d'Ile-de-France, ci-dénotmé Ile de France Mobilités, a acté le lancement d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire ;

Considérant que le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019 ;

Considérant que ce service prendra la forme d'une concession de service public et qu'il y a lieu de délibérer pour participer à la réflexion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'implantation de ce service sur le territoire de Chaumontel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 13

Fait à Chaumontel, le 10 juillet 2018
Le Maire,